



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cotisations

Question écrite n° 39914

Texte de la question

M Claude Evin attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la situation de certains agriculteurs qui, se voyant contraints d'abandonner le statut d'exploitant pour des raisons économiques, conservent néanmoins une partie des terres qu'ils exploitaient et s'inscrivent comme demandeurs d'emploi. Or, ils cotisent d'un côté au régime général et de l'autre supportent des cotisations sociales Amexa à taux réduit dans la mesure où l'activité principale devient celle de salarié ou chômeur indemnisé, ces dernières ne leur procurant aucun droit supplémentaire. Il lui demande par conséquent s'il estime pas souhaitable de clarifier cette situation et d'envisager de supprimer l'obligation faite à ces salariés de cotiser à deux régimes.

Données clés

Auteur : [M. Evin Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39914

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1931